

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/21
11 septembre 2003

(03-4780)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

KOWEÏT

Déclaration distribuée par S.E. M. Abdullah A. Al-Tawil
Ministre du commerce et de l'industrie

Je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement de l'État du Koweït, remercier sincèrement le gouvernement mexicain pour l'excellente organisation de cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et pour son hospitalité et l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé dès notre arrivée. J'adresse également mes félicitations au Président de la cinquième Conférence ministérielle et aux membres du bureau et leur souhaite de réussir dans leur tâche.

J'aimerais également saluer les efforts déployés par le Directeur général de l'OMC et le Président du Conseil général et les complimenter pour leurs travaux.

L'État du Koweït saisit cette occasion pour féliciter le Cambodge et le Népal de leur accession à l'OMC et exprimer sa conviction que l'un et l'autre sauront contribuer au renforcement du système commercial mondial et défendre les règles et disciplines de l'OMC.

Nous avons pris des décisions importantes à la Conférence de Doha et je rappellerai celles qui concernent l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les négociations sur le commerce des services, l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, et l'élargissement des négociations sur l'agriculture. En outre, nous avons pris des décisions concernant les questions de mise en œuvre, le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés, et la clarification des règles de l'OMC.

Compte tenu des questions qui ont été traitées et des décisions qui ont été prises à la Conférence de Doha, nous pensons qu'il est nécessaire de travailler avec diligence sur ces sujets parce qu'ils touchent une partie importante de la population, surtout dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui ont toujours quelques difficultés techniques et administratives à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Nous devons donc souligner qu'il nous faut davantage d'assistance technique et des délais suffisants pour pouvoir adopter les législations nécessaires en vue de mettre en œuvre de façon appropriée les Accords de l'OMC dans la plus grande transparence.

La Conférence de Doha a affirmé que les négociations sur le commerce des services seraient menées en vue de promouvoir la croissance économique des partenaires commerciaux et le développement des pays en développement et des pays les moins avancés.

En conséquence, nous rappelons ce qui a été dit au paragraphe 2 de l'article XIX de l'AGCS, à savoir que le processus de libéralisation doit prendre en considération les objectifs des politiques nationales et le niveau de développement dans les différents secteurs.

Nous sommes conscients de ce que le secteur des services est le domaine le plus important dans lequel les pays en développement et les pays les moins avancés pâtissent encore de la faiblesse de leur structure économique. Le processus de libéralisation requis doit tenir compte de l'intérêt national des pays concernés; il est à noter que l'État du Koweït est un des pays qui tire son revenu national de l'énergie. Nous suggérons donc que le Conseil du commerce des services trouve une classification appropriée pour le secteur des services énergétiques.

Nous avons encouragé et soutenu sans réserve l'adoption de la décision sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Ce que l'OMC doit confirmer, c'est l'accès à des médicaments abordables pour traiter les maladies. À cette occasion, je voudrais remercier tous les Membres pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'arriver à un consensus sur ces questions en suspens, ce qui enverrait un signal positif au monde.

En outre, les différences entre les pays développés et les autres pays pour ce qui est des niveaux de développement, des avancées technologiques et des progrès industriels, devraient être prises en considération au moment de mener les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les produits agricoles. C'est un moyen de s'assurer que le commerce international joue dûment son rôle dans le développement en vue de l'intégration économique entre tous les pays. Dans le même ordre d'idées, les nouvelles questions qui avaient été adoptées par la Conférence de Singapour – transparence des marchés publics, facilitation des échanges, commerce et concurrence, commerce et investissement – exigent un examen plus poussé. Il ne faut donc imposer aucune charge nouvelle aux pays Membres, d'autant que la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés se heurtent toujours à des obstacles techniques pour mettre en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay.

Le Koweït, par son interaction avec la communauté internationale, essaie de contribuer au succès de tous les efforts déployés en faveur de l'harmonisation économique et de l'intégration positive de l'économie mondiale. En outre, le Koweït réaffirme la nécessité d'accélérer l'accession des pays en développement et des pays les moins avancés à l'Organisation mondiale du commerce. Cette conférence doit donc prévoir des procédures rapides et simplifiées pour l'accession des pays afin d'assurer l'universalité de notre organisation.

En conclusion, nous sommes d'avis qu'à cette Conférence ministérielle nous devrions exercer nos responsabilités conjointes et faire preuve de sagesse politique, de pragmatisme et de détermination pour obtenir de bons résultats qui permettront de renforcer et d'améliorer encore le système commercial multilatéral dans l'intérêt de tous les pays Membres.
